

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 13 juillet 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ENV 004-2214/17/BM**

**■ Demande de subvention relative au dispositif "Amélioration de Forêt Communale" (AFC 2017) auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile  
MET 17/4082/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de gestion globale de ses espaces naturels, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite conduire des actions de protection et de valorisation des forêts communales de son territoire relevant du régime forestier.

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 60% au titre du dispositif Amélioration des Forêts Communale.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de ces opérations est estimé à 37 800 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

**Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017**

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Conseil Départemental 13	60 %	22 680 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	40 %	15 120 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 9 février 2017 reçue au contrôle de légalité le 24 février 2017 approuvant cette demande de financement mais qu'il y a lieu de modifier au motif de plusieurs éléments manquants ;
- La délibération du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FAG 032-13-12/169/M du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole créant l'Autorisation de Programme n° 2017045 relative à l'opération « travaux amélioration forêt communale ».

**Où le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : programme de travaux relatif au dispositif "Amélioration de Forêt Communale " (AFC 2017).

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017

**Article 2 :**

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix – Marseille-Provence, section d'investissement - Nature 1311, 1312, 1313 et 13178 76 – Préservation du patrimoine naturel – Autorisation de Programme N° 2017045.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA